

PARRAINAGE CIVIL

Documents à fournir

- le livret de famille
- un acte de naissance de l'enfant (original)
- pièces d'identité du père et de la mère
- pièces d'identité du parrain et de la marraine
- justificatif de domicile des parents

Date et Heure souhaitées

.....
.....

Nom et Prénom de l'enfant :

Date et Lieu de naissance :

PERE

MERE

Nom et Prénom
.....

Date et Lieu de naissance
.....

Profession
.....

Domicile et Téléphone
.....
.....

PARRAIN

MARRAINE

Nom et Prénom
.....

Date et Lieu de naissance
.....

Profession
.....

Domicile et Téléphone
.....
.....



Le Haillan

Mairie du Haillan

137, avenue Pasteur
33185 Le Haillan

Tél. 05 57 93 11 11

Fax 05 57 93 11 12

contact@ville-lehaillan.fr

PARRAINAGE CIVIL

Pour solliciter le parrainage civil de votre enfant, il faut justifier d'une attache à la commune.
La date et l'heure seront fixées à la réception du dossier complet en Mairie.

Le dossier de parrainage civil est constitué des pièces suivantes :

Fiche de renseignements fournie par la Mairie

Livret de Famille

Jugement de divorce (s'il y a lieu)

Acte de naissance de l'enfant

Carte nationale d'identité ou passeport des parents, parrain et marraine

Et justificatif de domicile des parents

